MAIRIE DE BRENNILIS LE BOURG 29690 BRENNILIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.

L'an deux mille treize, le 25 mai à 10h00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h,

Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita Daniel, Berc'hed Troadec Cadoudal

Absents: Carole le Boulanger, excusée, procuration à Berc'hed Troadec Cadoudal

Jérôme Cochennec, procuration à Sylvie Birhart

Convocation: 13 mai 2013

Secrétaire de séance: Anita Daniel

Objet : Délibération CCYE: Composition de l'assemblée délibérante de la collectivité en 2014

Les lois des 16 décembre 2010 et 31 décembre 2012 ont fixé de nouvelles règles pour la détermination de la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes. Lors de sa séance du 14 mars 2013, le Conseil municipal avait été « unanime à considérer que la meilleure approche serait celle permettant de rester au plus près possible de la répartition actuelle, où chaque commune dispose d'une égale représentation. » Le Conseil était appelé à se prononcer sur la proposition unanimement retenue par le Conseil communautaire lors de sa séance du 25 mars 2013 selon laquelle toutes les communes du Yeun Elez continueraient d'avoir trois représentants titulaires au Conseil communautaire, sauf Botmeur, St Rivoal et Brasparts (2 représentants chaque pour les deux premières, 4 pour la troisième).

Compte tenu des contraintes inhérentes à l'exercice, le Conseil municipal considère que la proposition du Conseil communautaire satisfait à ses préoccupations, et décide donc à l'unanimité de l'approuver.

Pour copie certifiée conforme au registre. Le Maire, Jean-Victor GRUAT